

FORMATION ADMINISTRATION LINUX NIVEAU 2 : GESTION ET MAINTENANCE

Cette formation à l'administration de Linux de niveau 2 sur 5 jours a pour principal objectif de vous permettre de maîtriser les fonctionnalités avancées du système Linux. Cette formation va donc perfectionner vos connaissances et compétences sur Linux, vous serez capable d'optimiser la gestion et maintenance du système tout en sachant gérer la compilation du noyau Linux, les fichiers journalisés ou encore les volumes logistiques

PROGRAMME

1/ Être capable d'administrer des serveurs de façon professionnelle

- Les enjeux et concepts de l'administration Linux
- Maîtriser les outils d'expert : crontab, sudo, RCS, logger, commande script
- Savoir trouver de l'aide en cas de nécessité (forums, mailing-list...)

2/ Apréhender les différents systèmes de fichiers : Journalisés et spéciaux

- Distinction entre les différents systèmes de fichiers journalisés (xfs, jfs, ext3, reiserfs)
- Présentation détaillée du système ext3 (RedHat)
- Présentation détaillée du système reiserfs (SUSE)
- Connaître les différents systèmes de fichiers spéciaux (tmpfs, unionfs)

3/ Configuration avancée des systèmes de fichiers et des disques

- Appréhender les différents quotas
- Vue d'ensemble des techniques RAID : le raid logiciel
- Établir les ACL des attributs Linux
- Savoir gérer l'espace de swap

4/ Logical Volume Manager : Gérer des volumes logiques

- Connaître les principes et commandes de base du LVM
- Connaître les pratiques avancées : Snapshots, Sauvegarde, Stripping

5/ Être capable de modifier le noyau Linux

- Appréhender la compilation du noyau : enjeux et principes
- Savoir patcher et compiler le noyau Linux
- Être capable d'ajouter un module et de modifier les configurations sans recompiler

6/ Être capable de gérer l'ensemble des périphériques

- Appréhender la gestion des périphériques sous Linux et les commandes d'informations
- Être capable d'ajouter un périphérique
- Présentation de certains périphériques (lecture de cartouche, disques, cdrom)

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 2495 euros

5 jours

XW303

Vous souhaitez organiser
cette formation dans vos locaux ?

Contactez nous :

01 84 80 46 24

christophe@agoratic.com

OBJECTIFS

- Obtenir un un niveau d'expertise élevé sur Linux
- Exploiter au mieux la richesse modulaire de Linux et plus généralement du monde Open Source
- Maîtriser l'organisation et la gestion de l'espace disque de serveurs Linux de grande taille
- Être capable de configurer finement le système Linux
- Déployer et intégrer Linux à les autres environnements existants

PRE-REQUIS

- Avoir suivi une formation du type : Administration Linux niveau 1
- Avoir des connaissances équivalentes à ce type de formation

PUBLIC CONCERNE

- Administrateur systèmes
- Administrateur réseaux
- Développeur désirant acquérir confort et autonomie sur Linux

DATES INTER-ENTREPRISES

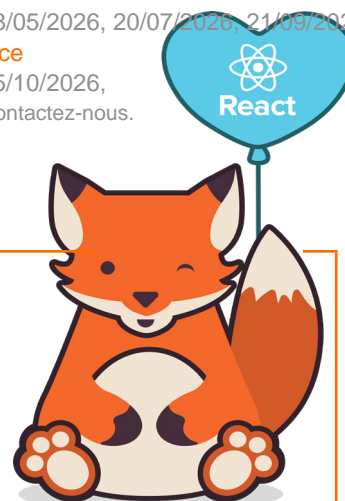
Paris

16/03/2026, 18/05/2026, 20/07/2026, 21/09/2026,

Aix-en-Provence

06/04/2026, 05/10/2026,

Autres dates : contactez-nous.



NOUS CONTACTER

AGORATIC

107 rue Caulaincourt
75018 Paris

Tel : 01 84 80 46 24
<https://agoratic.com>

PROGRAMME (suite)

7/ Savoir démarrer un système Linux

- Les bootloaders lilo et Grub : chargeurs d'OS
- Configurer de manière souple le démarrage de Linux avec les fichiers initrd
- Savoir se servir d'un système bootable de dépannage (ex: Knoppix)
- Créer un CD ou une clé bootable

8/ Être capable de garantir l'intégrité des données : Maîtriser les sauvegardes

- Établir des sauvegardes incrémentales
- Effectuer une sauvegarde réseau
- Connaître les logiciels libres existants pour effectuer une sauvegarde barre-métal (Mondo...)

9/ Maximiser les performances du système

- Réalisation de classes d'imprimantes
- Optimiser les performances : les paramètres de/proc, tmpfs, hdparm, ulimit

10/ Savoir effectuer un dépannage

- Introduction méthodique au dépannage
- Visualiser les outils d'expert : lsof, strace...
- Être capable d'anticiper les problèmes et d'y pallier

11/ Aller plus loin sur l'automatisation des tâches

- Appréhender le service anacron
- Comprendre le principe de rotation des journaux de bords

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Prestation de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société AgoraTIC n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits.

En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation, sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à AgoraTIC au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à AgoraTIC. En cas de non-règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer:

- par chèque ;
- par virement bancaire :

Qonto

Établissement : 16958

Code guichet : 00001

Compte : 20394435147

Clé : 24

En indiquant le numéro de la ou des factures concernées.

Les factures sont payables à réception, nettes, sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des frais financiers de 1,5 % par mois au prorata temporis ;
- l'application d'une clause pénale égale à 20 % du prix de vente hors taxes ;
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

AgoraTIC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans que cela puisse donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

Convention de formation

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

Convocations

AgoraTIC ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 50 % du coût total du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Annulation d'un stage

AgoraTIC se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement en supports de stage ou de problème technique, et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.

Responsabilité

Sauf faute lourde, la société AgoraTIC limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certification, la société AgoraTIC dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

Attribution de compétence - Litiges

L'élection de domicile est faite par AgoraTIC à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de commerce de Paris, appliquant la loi française.

Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage.

L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75